



Session d'urgence de l'ONU à propos d'Israël, 17 novembre 2006

Israël au ban des nations

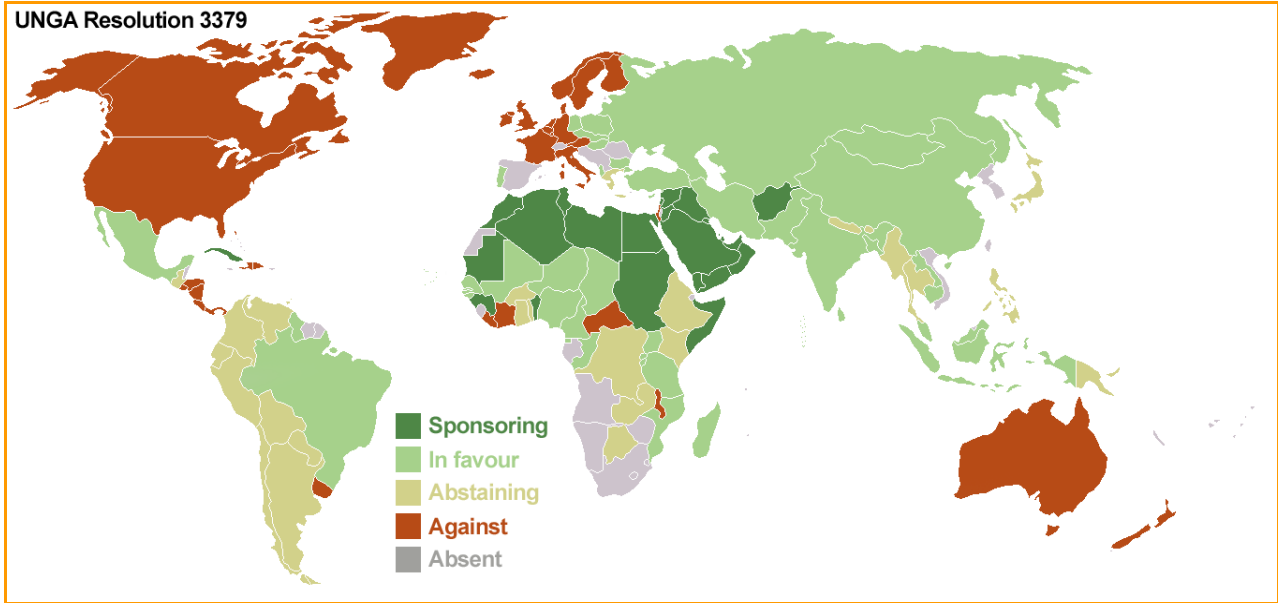
La résolution 3379 de l'ONU et son abrogation

En novembre 1975, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait une résolution assimilant le sionisme à une forme de discrimination raciale. Seize ans plus tard, elle abrogeait la résolution de 1975.

La résolution 3379 des Nations Unies (10 novembre 1975)

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 1904 (XVIII) du 20 novembre 1963 qui rendait publique la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, et en particulier l'affirmation que - toute doctrine de différenciation ou de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse, et l'expression de la préoccupation des Nations Unies devant les manifestations de discrimination raciale qui sont encore évidentes dans certaines régions du monde, et dont certaines sont imposées par certains gouvernements au moyen des mesure législatives, administratives ou autres ;Rappelant aussi que, dans sa résolution 3151 (XXVIII) du 14 décembre 1973, l'Assemblée Générale a condamné, entre autres, l'alliance entre le racisme sud-africain et le Sionisme. Prenant note de la déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et sur leur contribution au développement et à la paix, proclamée par la conférence mondiale de l'Année internationale de la femme qui s'est tenue à Mexico du 19 juin au 2 juillet 1975, et qui a proclamé le principe que « la coopération et la paix internationales exigent la réalisation de la libération et de l'indépendance nationales, l'élimination du colonialisme et du néo-colonialisme, de l'occupation étrangère, du Sionisme, de 'l'apartheid' et de la discrimination raciale sous toutes ses formes, en même temps que la reconnaissance de la dignité des peuples et de leur droit à l'autodétermination » ;Prenant note aussi de la résolution 77 (XII), adoptée par l'assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa douzième session ordinaire, tenue à Kampala du 18 juillet au 1 août 1975, résolution qui considérait que « le régime raciste dans la Palestine occupée et les régimes racistes au Zimbabwe et en Afrique du Sud ont une origine impérialiste commune, étant donné qu'ils forment un tout, qu'ils ont la même structure raciste et qu'ils sont liés organiquement dans leur politique qui vise à la suppression de la dignité et de l'intégrité de l'être humain » ;Prenant note également de la Déclaration politique et de la stratégie visant à renforcer la paix et la sécurité internationale et à intensifier la solidarité et l'assistance mutuelle entre les pays non-alignés qui ont été adoptées à la conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés, qui s'est tenue à Lima du 25 au 30 août 1975, conférence qui a condamné dans les termes les plus sévères le Sionisme en tant que menace contre la paix et la sécurité dans le monde, et qui a demandé à tous les pays de s'opposer à cette idéologie raciste et impérialiste, considère que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale.

Le vote des nations



Le Projet de résolution fut adopté par 72 voix contre 35 avec 32 abstentions.

L'abrogation de la résolution de l'ONU assimilant le sionisme à un racisme

La résolution 4686 du 16 décembre 1991, une des résolutions les plus courtes de l'histoire de l'ONU, a abrogé la résolution 3379 de 1975, par 111 voix pour, 25 contre et 13 abstentions.

Texte de la résolution 4686 :

"L'assemblée générale décide de révoquer les dispositions contenues dans sa résolution 3379 du 10 novembre 1975."